

Date de convocation : 28 août 2023

Date d'envoi : 28 août 2023

Date d'affichage : 28 août 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 34-2023
LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 5 - MATHON Sébastien à ROUX Philippe – BOUDON Alain à CHARRE Béatrice – ROURE Christine à PERRIER Bernadette - ROBERT Sonia à FARJON Philippe – COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : MOURARET Sophie.

OBJET : Participation FUL 2023 (Fonds Unique Logement)

Le Maire informe l'assemblée du courrier conjoint du Président du Conseil Départemental de l'Ardèche et du Président de l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Social (UDCCAS) concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

En l'absence de contribution financière au FUL de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, la commune est sollicitée quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2023 sur la base de 0.40 € par habitant, soit 2 963 habitants x 0.40 € = **1 185.20 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Sophie MOURARET



Le Maire,
Philippe ROUX

